

DOMAINE

Compte-rendu du groupe de travail «Mutation» du 14 octobre 2014

Les affectations des IFIP évaluateurs dans les services du Domaine (hors DNID)

Intervention de la CGT

« La CGT rappelle l'engagement pris par M. Hugues Perrin lors d'un CTR, de tenir un groupe de travail pour aborder la question de la mission, des règles de gestion et du régime indemnitaire du Domaine. Ce GT aura lieu le 20 octobre, mais après le GT Mutation et la RTA indemnitaire du 17 octobre. De fait on n'aborde les problèmes sans vision d'ensemble.

Depuis le début de nos discussions en 2011, la CGT Finances Publiques revendique des affectations plus fines à la résidence et à la « mission/structure » pour toutes les catégories. Pour rappel, nous revendiquons une affectation plus fine dans les services de Direction. Vous aviez d'ailleurs lors du GT Mutation de 2013 annoncé réfléchir à une affectation spécifique pour le Domaine. Pour rappel, le service du Domaine a été rattaché au Pôle gestion publique des directions depuis son transfert de la filière fiscale vers la filière gestion publique, ce qui a toujours été contesté par les personnels et la CGT. L'affectation des agents sur les différents services ou pôles est soumise à l'arbitraire du seul directeur sans aucune CAP !

Depuis 2013, les discussions sur les régimes indemnitaires ont relancé la colère légitime des évaluateurs. Alors que vous avez maintenu l'affectation « direction » vous leur refusez le RI des inspecteurs de direction. De fait même si les règles d'affectation évoluent, ce sera effectif au 1^{er} septembre 2015 : **vous devez donc à ces inspecteurs le RI de direction à minima à compter du 1^{er} septembre 2014, date de basculement dans le nouveau régime.**

Aujourd'hui, la CGT comme en 2011, maintient sa position en matière d'affectation : c'est une mission spécifique et les agents, actuellement « Domaine » ou souhaitant exercer cette fonction, doivent pouvoir le choisir et ne plus être affectés Direction sans savoir ce qu'ils exerceront comme « métier ».

Mais la CGT exige que l'on rediscute du régime indemnitaire des évaluateurs, d'autant que vous-mêmes précisez que ces agents sont contraints à une mobilité et que leur mission est spécifique. La CGT revendique une ACF « sujétions pour fonction particulières » et nous y reviendrons lors de la RTA du 17/10 : c'est inconcevable pour les agents que certains bénéficient de 37 points d'ACF parce que la gestion resterait en Direction et que les évaluateurs DDFIP/DRFIP subissent ZERO reconnaissance !

S'agissant des affectations, dans votre fiche vous avancez des propositions qui évoluent mais qui ne tiennent pas compte de l'ensemble, des personnels A, B et C, des structures et des conditions d'exercice de la mission Domaine dans les DDFIP/DRFIP.

Montreuil, le 21 octobre 2014

Syndicat national
CGT Finances Publiques

● Case 450 ou 451
263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX
● dgfip@cgt.fr
● www.financespubliques.cgt.fr
● Tél. : 01.55.82.80.80

- **La CGT revendique une affectation fine au niveau national :**

- ✓ à la mission/structure « Domaine » pour les A et les B et nous vous rappelons qu'il y a aussi des contrôleurs évaluateurs. Pour les agents C vous devez préciser dans quel bloc « missions » se situe la fonction « Domaine » ;
- ✓ à la RAN (résidence d'affectation nationale) : nous ne sommes donc pas d'accord avec votre proposition de limiter l'affectation à la RAN de la direction et revendiquons d'ouvrir à toutes les RAN où la mission est effectivement exercée. Par exemple, dans le 51, un évaluateur affecté Chalons en Champagne exerce son activité à Reims où il a aussi un bureau : l'affectation devrait donc être la RAN de Reims.

- **Au niveau de la CAP locale :**

- ✓ Les A et B doivent pouvoir faire le choix entre la gestion et l'évaluation lorsque les deux fonctions existent sur la même RAN (RAN de la direction ;
- ✓ Les agents C doivent pouvoir choisir la structure Domaine dans le respect de la RAN/mission obtenue au niveau national.

Et se pose aussi le problème dans les petites directions des collègues qui exercent les deux fonctions : quelle affectation et quel régime indemnitaire ?

La CGT Finances Publiques vous demande donc de revoir votre fiche et de transmettre nos revendications sur l'indemnitaire au Bureau RH concerné, les décisions devant être prises au GT du 20 octobre.

Réponse de la Direction générale

La DG rappelle que l'on parle de l'affectation « Domaine » depuis longtemps indépendamment de la question indemnitaire qui n'est pas le point d'entrée. Elle confirme la spécificité et les contraintes de la mission d'évaluateur, au regard notamment de la mobilité, qui conduisent à proposer une affectation précise :

DDFIP/DRFIP – RAN (de la direction) – Evalueur Domaine (EVDOM)

Si la décision est prise les évaluateurs actuellement en poste recevront une note individuelle confirmant leur nouvelle affectation, qui sera validée par la CAPN et présentée pour info à la CAPL.

La DG réserve cette fiche et ne prend pas de décision aujourd'hui : la réponse dépendra du GT sur le régime indemnitaire qui ne peut être dissocié de cette question et d'une discussion avec le Bureau « métier ». Elle examinera la question des B évaluateurs, et des inspecteurs qui exercent les 2 fonctions.

Ce sujet sera bouclé après le groupe de travail Domaine du 20 octobre.